

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
Direction Départementale de Territoires

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
SUR LA COMMUNE DE VOIRON**

Une enquête publique est ouverte à compter du 13 juin 2017 et jusqu'au 27 juin inclus, d'une durée de 15 jours, sur le territoire de la commune de Voiron relative au projet de création d'un bassin de rétention au droit du vallon de Montponçon, demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, présentée par le Syndicat Intercommunal de la Morge et de ses Affluents sis Mairie de Coublevie - BP 2 - 38500 Coublevie, auprès duquel des informations peuvent être demandées.

Au terme de cette enquête, peut être adopté :

- un arrêté préfectoral portant autorisation ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Pierre Blanchard, lieutenant-colonel du service de santé des Armées en retraite, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie de Voiron pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

Le samedi 17 juin 2017 de 9h à 12h

Le mercredi 21 juin 2017 de 14h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Voiron, aux jours et heures d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié.
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet suivant : [www.voiron.fr](http://www.voiron.fr)

Les observations peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de Voiron, siège de l'enquête, ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-montponcon@ville-voiron.fr](mailto:enquete-montponcon@ville-voiron.fr)

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques](http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées de la commission d'enquête qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère – D.D.T – Service Environnement, en mairie de Voiron et pendant un an sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr), à compter de leur publication.